

POUR FO LE COMPTE N'Y EST TOUJOURS PAS !

Vous avez été nombreux et nombreuses à vous mobiliser à l'appel de Force Ouvrière pour défendre une vraie reconnaissance de votre métier en terme de qualification et de déroulement de carrière !

UNE PARTIE DE VOS REVENDICATIONS A ETE ENTENDUE !...

Les ATSEM pourront désormais intégrer deux cadres d'emplois :

Celui des agents de maîtrise par promotion interne, après avis de la CAP (et 9 ans de services effectifs) ou par examen professionnel, après avis de la CAP (et 7 ans dans le cadre d'emplois)

Celui des animateurs par concours spécial ouvert aux ATSEM justifiant de 4 ans de service public au 1^{er} janvier de l'année du concours, à hauteur de 15% des postes à pouvoir aux concours interne.

Par contre aucune amélioration de la rémunération des ATSEM n'a été proposée alors que le projet de décret reconnaît aux ATSEM un rôle d'assistant auprès des enseignants !
Dans la Fonction Publique Territoriale un assistant correspond à la catégorie B !

POUR FORCE OUVRIÈRE, LES REVENDICATIONS SONT TOUJOURS LÀ ET NOUS CONTINUONS À LES PORTER :

- Revalorisation de la grille indiciaire
- 1 ATSEM à temps complet par classe
- Précisions des missions liées au cadre d'emplois
- Intégration des ATSEM en catégorie active
- L'amélioration de la réglementation concernant l'annualisation du temps de travail
- Reconnaissance des suggestions particulières dans le temps de travail afin d'éviter que les ATSEM ne doivent des heures à la collectivité
- Un dispositif de remplacement afin de permettre aux ATSEM de se rendre en formation

Le gouvernement poursuit sa politique d'austérité envers les agents de la Fonction Publique Territoriale et il persiste à refuser la revalorisation comme il se doit du cadre d'emplois des ATSEM.

**AVEC FORCE OUVRIÈRE
AFIN DE FAIRE ABOUTIR VOS LÉGITIMES REVENDICATIONS**

SIGNEZ MASSIVEMENT LA PETITION NATIONALE